

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 22 février 2024

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Monique LE BIHAN, Christelle TREHET-COLLET, Marie-Chantal GUILLOT, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Christine CORBILLON
Mme Corinne PICARD

Mme Danielle LANGLOIS
Mme Edith CHOUTEAU

Absent excusé

M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale adjointe, Ville des Ponts-de-Cé,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services, Ville des Ponts-de-Cé.

POINT N°2 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur PAVILLON, Président, présente le rapport sur les orientations budgétaires 2024 et le soumet au débat à l'assemblée.

Le Conseil d'administration est invité à :

- prendre acte du rapport sur les orientations budgétaires 2024 annexé à la présente délibération,
- prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON



CCAS LES PONTS-DE-CÉ

Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20240222-AS-24-02-22-2-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024